



Assemblée générale

Distr. générale
21 décembre 2006
Français
Original : espagnol

Soixante et unième session

Points 116 et 117 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Diego Simancas (Mexique)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session les questions intitulées « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies » et « Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 » et de les renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné ces questions à ses 18^e et 36^e séances, les 6 novembre et 21 décembre 2006. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/61/SR.18 et 36).

3. Pour l'examen de ces questions, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (A/61/471) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/544).

II. Examen du projet de résolution A/C.5/61/L.18

4. À sa 36^e séance, le 21 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique » (A/C.5/61/L.18), présenté par le



Président à l'issue de consultations officielles coordonnées par le représentant de l'Angola.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/61/L.18 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

6. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants du Nigéria (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont également membres du Groupe africain) et du Brésil ont fait une déclaration pour expliquer leur position.

III. Recommandation de la Cinquième Commission

7. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 60/235 du 23 décembre 2005,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹ et de celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;

2. *Rappelle* sa résolution 59/275 du 23 décembre 2004, dans laquelle elle a décidé que le développement de l'Afrique serait une des priorités de l'Organisation pour la période 2006-2007;

3. *Rappelle également* ses résolutions 57/2 du 16 septembre 2002 et 57/7 du 4 novembre 2002, et souligne l'importance du rôle que joue la Commission économique pour l'Afrique en coordonnant les activités menées par les organismes des Nations Unies à l'échelon régional pour apporter leur concours au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

4. *Rappelle en outre* sa résolution 60/1 du 16 septembre 2005 et sa volonté de faire face aux besoins particuliers de l'Afrique;

5. *Se félicite* que la Commission économique pour l'Afrique se soit employée à réaliser une étude d'ensemble en vue de se repositionner pour mieux répondre aux défis que doit relever l'Afrique et appliquer les recommandations du Bureau des services de contrôle interne;

6. *Rappelle* qu'au paragraphe 12 de sa résolution 60/235 du 23 décembre 2005, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter un plan d'action complet pour le renforcement des bureaux sous-régionaux, et note avec satisfaction les mesures qui ont été prises pour définir le rôle et la mission des bureaux sous-régionaux, en application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne³;

7. *Rappelle également* les paragraphes 9 et 12 de sa résolution 60/235 et le fait qu'elle a prié le Secrétaire général de veiller, dans le plan d'action, à ce que la Commission économique pour l'Afrique et ses bureaux sous-régionaux disposent de ressources suffisantes pour pouvoir continuer d'apporter leur appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et aux communautés économiques régionales d'Afrique, ainsi que de veiller à ce que les recommandations du Bureau des services de contrôle interne soient intégralement appliquées;

8. *Rappelle en outre* sa préoccupation exprimée au paragraphe 8 de sa résolution 60/235, et note que le repositionnement et l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne seront financés par

¹ A/61/471.

² A/61/544.

³ A/60/120, sect. IX.

réaffectation des ressources prévues au titre des postes et d'autres objets de dépense pour l'exercice biennal 2006-2007 et que le Secrétaire général traitera de la question des autres crédits nécessaires et des travaux de réorganisation qui restent à faire dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009;

9. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer, dans le rapport sur la stratégie globale de l'Organisation en matière de technologies de l'information et des communications qu'il doit lui présenter lors de la première partie de la reprise de sa soixante et unième session, des renseignements détaillés sur l'application du paragraphe 6 de sa résolution 60/235.
